

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 15 MARS 2022 à 20h30  
NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

**A. APPEL**

**B. APPROBATION DU PROCES VERBAL**

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 3 février 2022.

**C. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE PREND ACTE des décisions.

**D. SECURITE**

3. PLAN DE CIRCULATION – Choix du scénario

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE ABSOLUE par 21 voix pour, 1 voix contre dont COSTE Didier et 6 abstentions dont BIZARD Eric, BONNET Dominique, PETRUS Denis, COHEN Géraldine, FURLAN Vanessa et GOOR François ayant donné procuration à BIZARD Eric, DONNE un avis favorable au scénario 2 présenté.

4. ENTRAINEMENT OBLIGATOIRE AU MANIEMENT DU PISTOLET A IMPULSION ELECTRIQUE  
– Mise à disposition d'un espace de tir

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE les termes de la convention proposée, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document.

## **E. URBANISME**

### **5. 2X2 VOIES – Association Foncière d’Aménagement Foncier Agricole et Forestier**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, DESIGNIE Monsieur Patrick TABACCO – 1096 chemin du Choulon – 32600 L’Isle Jourdain, comme propriétaire de terrains inclus dans le périmètre, pour siéger à l’Association Foncière d’Aménagement Foncier Agricole et Forestier précitée et Monsieur Pierre SABATHIER, conseiller municipal, pour représenter Monsieur le Maire et siéger au sein du bureau de l’association foncière, Monsieur le Maire siégeant au sein du bureau de cette association.

### **6. DENOMINATION DE RUE – Rue Jules Guesde**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, MODIFIE la délibération du 7 novembre 2006, et NOMME la rue perpendiculaire à la Rue Jean Jaurès : Rue Jules GUESDE

## **F. FINANCES**

### **7. BASE DE LOISIRS – EXONERATION DES EXPLOITANTS DE LA PART VARIABLE DE LA REDEVANCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, EXONERE de droit d’occupation du domaine public pour la partie variable des redevances dues au titre du chiffre d’affaires de l’année 2020, les Sociétés SAS+2LOISIRS et FUN ELEMENT, pour les activités suivantes : Activité “Pédalo Stand up paddle”, Téléski nautique et Mini-golf

### **8. GESTION ET EXPLOITATION DE LA MAISON FUNERAIRE – Délégation de Service Public – Lancement de la procédure**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, APPROUVE le principe du renouvellement de la concession de service public pour la gestion de la maison funéraire pour une durée de 3 ans, APPROUVE les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire telles que présentées dans le rapport de présentation joint à la présente et AUTORISE Monsieur le Maire à engager une procédure de concession de service public de la maison funéraire, et notamment les publicités nécessaires et à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L.1411.1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

### **9. MISE A DISPOSITION GRATUITE D’UN VEHICULE PAR FRANCE COLLECTIVITES INVEST**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE ABSOLUE par 22 voix pour et 6 abstentions dont BIZARD Eric, BONNET Dominique, PETRUS Denis, COHEN Géraldine, FURLAN Vanessa, GOOR François ayant donné procuration à BIZARD Eric, ACCEPTE la formule de mise à disposition de deux véhicules de type fourgonnettes utilitaires pour une durée de 4 ans à titre gratuit en contrepartie de la commercialisation d’espaces publicitaires sur les véhicules, AUTORISE Monsieur le Maire à signer d’une part le contrat de location avec la société GIE FRANCE COLLECTIVITES INVEST et d’autre part le contrat de régie publicitaire avec la société INFOCOM-FRANCE, annexés à la présente, ainsi que tout document nécessaire à rendre effective cette décision et DIT que les crédits concernant la participation « pack batterie » sera prévue au BP 2022 et suivants.

## G. CULTURE OCCITANE

### 10. CENTRE REGIONAL DES ENSEIGNANTS D'OCCITAN DU GERS (CREO) Partenariat 2021/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'Association Centre Régional des Enseignants d'Occitan du Gers (CREO) pour l'année 2021/2022 et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

## H. ENVIRONNEMENT

### 11. COMPOSTAGE PARTAGE – Site Gendarmerie - Convention

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, MET A DISPOSITION à titre gratuit, un espace à la Gendarmerie, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Syndicat Mixte du Gers TRIGONE.

## I. QUESTIONS DIVERSES

Le 16 mars 2022

LE MAIRE - Francis IDRAC

